sanction militaire du côté italien? Ce n'est pas à Rome qu'il faut aller dire que ce n'est point là de la politique de résultats.

LETTRES DU NATAL

(De notre correspondant particulier)

Durban, 5 mai.

Nous ne connaissons pas encore le texte des conditions de la paix. Il a pu être publié en Europe, mais celui qu'on nous a donné ici est d'un laconisme extraordinaire et semble trahir la main du censeur, car certaines conditions importantes n'y figurent pas, les journaux du pays expliquent cette lacune par un « ce qui n'est pas mentionné est sous-entendu », et voilà tout.

Il est plus probable que ce n'est qu'au fur et à mesure que les difficultés surgiront que nous apprendrons la vérité. Toutefois, l'opinion de ceux qui ne sont pas sujets anglais est que, à moins que les Boers délégués par leurs compatriotes n'aient été achetés, ce qui est inadmissible, on leur a fait des promesses que les autorités seront bien obligées de tenir.

Ceci ressort des scènes qui se sont passées dans les camps de concentration tout près de Durban. Quand le négociateur Schalk-Burgher, président du Transvaal par intérim, est venu de sa propre bouche annoncer à ses compatriotes la cessation des hostilités, la réception qui lui a été faite diffère sensiblement de la version donnée par les journaux. Celle-ci, dictée par la censure, nous fait croire à une paix immédiate sans aucune arrière-pensée d'un côté comme de l'autre.

Or, je ne sais ce qui s'est passé dans les autres camps, mais je suis à même de vous renseigner sur ce qui s'est passé dans le camp de Merebank, où les habitants n'ont cru à la réalité que lorsqu'ils ont pu se l'entendre dire par un de leur chef responsable.

Au lieu de l'enthousiasme que l'on nous a décrit, de la joie sans borne, des larmes de satisfaction que l'émotion de cet événement a produites parmi tous ces malheureux, cela a été une cruelle déception, une tristesse générale de penser que tous leurs sacrifices étaient anéantis, pour le moment du moins. Les larmes qui ont été versées étaient peut-être des larmes de satisfaction en apprenant qu'enfin ils pourront, dans un bref délai, sortir de leur prison, mais c'étaient aussi des larmes de désespoir de penser que leur pays libre qu'ils avaient créé au prix de tant de sacrifices, devenait une dépendance du domaine des *Rooi nechs*, qu'ils détesteront toujours tant qu'un des leurs sera vivant.

C'est quand Schalk-Burgher a lu les conditions de la paix que l'enthousiasme dont on a tant rempli les journaux était à son apogée; cet enthousiasme d'après ceux qui étaient présents s'est terminé par un rassemblement de toutes les pauvres femmes Boers qui, criant, hurlant, jurant se sont munies de bâton qu'elles n'ont pas hésité à lancer à la tête de celui qu'elles accusaient de les avoir vendues à l'Angleterre. Ce n'est qu'avec l'aide de la police qu'on a réussi à sauver Schalk-Burgher qui m'assure-t-on aurait été écharpé.

Outre les camps de concentration au nombre de trois qui contiennent à peu près 12 à 15,000 Boers, nous avons un camp de prisonniers de guerre entouré d'un réseau de fil de fer barbelé. Dans ce camp aussi le célèbre Schalk-Burgher a fait une conférence, mais les journaux nous informent que le commandant a défendu de livrer à la publicité ce qui s'y était passé.

Reste à savoir ce qu'on ne nous dira jamais, la réception que les Boers prisonniers de guerre dans les autres colonies anglaises ont faite aux conditions de paix.

Pour ceux qui connaissent le caractère des descendants des huguenots, est-il possible de croire qu'ils s'accommoderont sans rien dire, du nouvel état de choses. Non cela n'est pas possible, et quand tous les habitants seront retournés chez eux, ils se mettront tous à l'œuvre pour regagner ce qu'ils ont perdu.

L'Afrique du Sud sera toujours sujette à des tiraillements.

Je vous adresse la traduction des raisons qui ont amené les chefs boers à déposer les armes. Ce document n'a été donné ici que par faveur aux éditeurs de journaux; je ne crois pas que vous en ayez connaissance avant nous. Il faut ajouter que ce document historique a été lu par Schalk-Burgher dans tous les camps qu'il a visités. C'est celui résultant de l'entente générale à la conférence de Vereeniging, étant connu par les autorités militaires, il est évident qu'elles savent entièrement l'opinion du peuple boer.

Depuis la conclusion de la paix, nous apprenons que plus de 7,000 Boers ont déposé leurs armes, et que la grande partie est encore à venir. Au taux des dernières opérations, il eût fallu encore bien des mois pour se rendre maître de ces combattants. Certains mêmes sont d'opinion que quelques mois de plus et l'Angleterre aurait été obligée d'accepter les termes que les Boers lui offraient. Il est donc à craindre que les Boers se soient laissé influencer.

Décision d'un congrès du peuple, tenu à Vereeniging, et conclue le samedi 31 mai 1902.

La réunion des représentants des peuples de la République sud-africaine et de l'Etat libre d'Orange, qui a duré depuis le 15 mai jusqu'au 31 mai 1902, dans la ville limitrophe des deux Etats, Vereeniging, regrette d'apprendre, d'après certaines communications, que les conditions faites par le gouvernement de Sa Majesté relativement à la cessation des hostilités en cours doivent être acceptées en entier ou pas du tout, et déplore que le gouvernement de Sa Majesté ait absolument refusé de négocier sur les bases de l'indépendance des Républiques, et qu'il a en outre empêché notre gouvernement résidant en Europe de se mettre en communication avec notre députation.

Notre peuple estime qu'il a le droit de conserver son indépendance en se basant non seulement sur la justice, mais aussi sur les sacrifices énormes qu'il a faits pour la mériter.

Cette réunion, prenant en sérieuse considération les conditions malheureuses du pays et des habitants, constate particulièrement les faits suivants :

1. — Que la manière de conduire les opérations de la guerre par les autorités militaires anglaises, a dévasté entièrement les deux Républiques, en brûlant les fermes et les villes, détruisant ainsi tous nos moyens d'existence; et que, en enlevant au pays tous les vivres nécessaires pour nourrir nos familles, ainsi que pour le ravitaillement de nos forces, on nous met dans l'impossibilité de continuer la guerre.

2° Que les camps de concentration où ont été enfermés les nôtres, ont été la cause de cruelles souffrances et de beaucoup de maladies auxquelles dans très peu de temps plus de 20,000 de ceux qui nous sont chers, ont succombé, ce qui ne s'est jamais vu auparavant, et, par conséquent, en prolongeant la guerre dans de pareilles conditions, nous risquons de voir notre race exterminée;

3° Que presque toutes les tribus de Cafres, soit dans les Républiques ou en dehors, ont été armées pour nous combattre et commettent des assassinats et toutes espèces d'atrocité;

4° Que selon certaines proclamations de l'ennemi déjà mise en vigueur, les Burghers qui sont encore sous les armes se voient menacés de perdre tous leurs biens;

5° Que vu les circonstances dans lesquelles nous nous trouvons par rapport à l'ennemi, il nous a été impossible de conserver les milliers de prisonniers que nous lui avons faits, tandis que chacun des nôtres qui tombe entre ses mains est déporté, de sorte que nous ne pouvons lui infliger des pertes appréciables et, qu'en conséquence de la durée de la guerre, il ne nous reste que peu des forces avec lesquelles nous l'avons entreprise;

6° Que ce qui nous reste de combattants est insignifiant comparé à ceux de l'ennemi, qui sont continuellement renforcés, que de plus nous nous trouvons sur le point de manquer des moyens de subsistance absolument indispensables et que, malgré tous nos efforts, nos sacrifices, nous n'avons aucun espoir d'en sortir victorieux, nous en concluons qu'en continuant la guerre rien ne nous porte à croire que nous conserverons notre indépendance.

Donc étant forcés pour les raisons ci-dessus énoncées d'abandonner cette lutte inégale, les membres faisant partie de cette réunion autorisent les représentants des gouvernements des deux Républiques à accepter les conditions de Sa Majesté et à les signer au nom du peuple boer.

Tout en signant ces conditions, ils manifestent le désir que Sa Majesté pourra à un bref délai les améliorer suffisamment pour permettre à notre peuple de recouvrer les privilèges dont ils se croient dignes, qu'il a acquis par les sacrifices qu'il a faits pour la guerre et par l'histoire glorieuse de son pays.

Les membres faisant partie de cette réunion ont reçu avec beaucoup de satisfaction l'assurance du gouvernement de Sa Majesté que tous les sujets anglais (ceci s'applique surtout aux Boers de la colonie du Cap et du Natal), qui ont combattu avec nous, seront amnistiés, et nous espérons que Sa Majesté exercera sa prérogative de grâce en leur faveur dans des proportions plus considérables encore qu'on ne nous la promis.

COURRIER DE LONDRES

(De notre correspondant particulier)

Londres, 8 juillet.

LES RÉGATES DE HENLEY

L'exode commence. Les malheureux que le sort condamne à rester à Londres écrivent aux journaux des lettres désespérées. Quelle chaleur! Ne pourrait-on pas établir des bars en plein air, quelque chose comme les terrasses des cafés de Paris. Dans son désespoir, un journal conservateur, oui, conservateur! — implore le Conseil du comté d'établir des comptoirs de rafraîchissements municipaux, comme il donne déjà des concerts.

Plus d'un Londonien, fuyant ce climat du Sénégal, a transporté ses pénates dans l'une de ces maisons-bateaux, hôtels flottants aux terrasses fleuries qui se cachent sous les ormes et les saules pleureurs des rives, tout le long de la Tamise jusqu'à Oxford. Les régates de Henley ont ouvert aujourd'hui la saison des plaisirs aquatiques; voilà soixante ans et plus qu'on les célèbre chaque année. C'est une fête de l'élégance, où il s'agit avant tout d'éclipser ses voisines par la nouveauté et la fraîcheur des toilettes. La chaleur est une excuse naturelle pour alléger les corsages. C'est aussi une lutte internationale entre navigateurs amateurs. La victoire des Américains avait fait sensation l'année dernière. Cette fois-ci les *Argonautes* venus du Canada à la conquête de la Toison d'Or ont infligé une déshonorante défaite aux champions de l'Université d'Oxford. Les courses se succèdent ainsi pendant trois jours.

LES LÉGITIMISTES

On s'imagine que la France est seule à jouir de l'honneur d'avoir des prétendants à son trône; l'Angleterre en a aussi; il est vrai que le légitimisme britannique enfonce peu de chapeaux. Un de leurs clubs vient de voter une adresse au roi pour lui exprimer le regret qu'il ressent de sa maladie. La fin mérite d'être citée en entier : « Le club légitimiste de la Tamise blâme sévèrement l'anonyme irresponsable qui a jeté le ridicule sur la cause légitimiste en protestant contre le couronnement du roi Edouard VII. »

MANŒUVRES NAVALES

L'escadre de la Manche, l'escadre territoriale (Home Squadron) et l'escadre des croiseurs commencent demain une série d'exercices qui doivent durer une semaine; ils seront suivis de manœuvres encore plus importantes dans la Méditerranée. L'amirauté a donné ordre de prendre toutes les précautions possibles pour en garder le résultat secret. Les premières manœuvres qui auront lieu autour de Spithead seront dirigées par les vice-amiraux sir A. K. Wilson et sir Gerard Noël.

LE GÉNÉRAL BULLER ET LE WAR OFFICE

Sir Redvers Buller n'a pas de chance : il s'enfonce de plus en plus dans le pétrin d'où il prétend se tirer quand il veut justifier sa réputation aux yeux de l'univers.

Libéraux et conservateurs se demandent pourquoi diable il a tant insisté sur la nécessité de publier le texte exact des dépêches de Colenso et de Ladysmith : « Il est tout à fait vrai », dit la *Westminster Gazette*, « qu'on pourrait se baser sur elles pour reprocher au gouvernement de n'avoir pas révoqué sir Redvers sur le champ... mais... ce n'est certainement pas à lui de se plaindre si le ministère de la guerre a constamment fait de son mieux pour sauver sa réputation », et la *Pall Mall* de faire écho : « Le commun des mortels est hors d'état de s'imaginer comment sir Redvers Buller a pu croire que cette publication améliorerait sa situation. »

L'AFFAIRE DE SANDHURST

Le War office semble condamné par la fatalité à multiplier les bévues. La guerre finie, on pouvait croire qu'il resterait quelques mois au moins sans faire parler de lui. C'était mal le connaître. Voilà qu'il s'avise de renvoyer vingt-neuf des cadets du collège de Sandhurst et trois des domestiques, parce qu'ils sont incapables de prouver qu'ils n'ont pas participé à la tentative d'incendie récente. Les cadets pourront, il est vrai, rentrer l'année prochaine, mais les voilà marqués d'une boule noire dès leur premier pas dans leur carrière. Les membres du parti conservateur sont aussi mécontents, plus peut-être, que ceux de l'opposition.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

La paix dans l'Afrique du sud

Le Parlement de la colonie du Cap est définitivement convoqué pour le 20 août. Tout porte à croire que la campagne de presse et de pétitions pour le remaniement des circonscriptions, peut-être même, malgré l'attitude décourageante de M. Chamberlain, pour la suspension de la Constitution, va continuer.

En attendant, on organise la paix armée dans l'Afrique du Sud; d'après la *Daily Mail*, 50,000 hommes seront nécessaires. Ils seront sous le commandement du général Lyttelton.

On cherchera aussi à introduire des colons anglais dans les territoires boers.

Les Burghers commencent à regagner leurs fermes détruites, munis de tentes et de provisions pour un mois. On espère que le rapatriement général va commencer.

Une commission locale, constituée dans chaque district, sous la présidence d'un juge, aidera au rapatriement en fournissant les approvisionnements nécessaires. Ces commissions relèveront directement d'un comité central à Pretoria.

Une somme de 75 millions de francs sera mise à la disposition des commissaires locaux, à titre d'allocation, pour le compte des pertes occasionnées par la guerre dans les deux colonies. Cette somme doit être répartie proportionnellement parmi les victimes, d'après l'évaluation de toutes les pertes causées dans les deux colonies.

D'après le *Standard*, M. Krüger est sur le point de publier tous les documents relatifs à la guerre sud-africaine dans un livre qui paraîtra probablement après l'arrivée des généraux boers et dont un exemplaire sera envoyé à chaque gouvernement européen.

M. Krüger, dans cette publication, justifiera son attitude lors de son départ pour l'Europe.

Allemagne

Le tribunal maritime de Hambourg a décidé, au sujet de la collision survenue le 24 juin près de Cuxhaven entre le vapeur anglais *Firsby* et le torpilleur *42*, que la rencontre avait eu lieu à cause de la direction du *Firsby*. Le tribunal a, en même temps, reconnu le rapide sauvetage d'une partie de l'équipage du torpilleur par le *Firsby*.

** C'est aujourd'hui que sera jugé à Leipzig le procès intenté à l'éditeur et au traducteur allemands de la « lettre au saint-synode » de Tolstoï. Les débats auront lieu à huis clos.

Autriche-Hongrie

Les journaux autrichiens qui ont reproduit l'appel du comité polonais en vue de l'anniversaire de la bataille de Tannenberg, ont été confisqués.

Angleterre

Une agence annonce que, sur les instances d'Edouard VII, la cérémonie du couronnement aura lieu, sauf imprévu, durant la semaine commençant le 11 août. Il est possible que le roi passe quelque temps à bord de son yacht, mais il n'effectuera aucun déplacement de longue durée.

Le correspondant de la *Daily Mail* à Portsmouth dit que la revue navale sera passée à Spithead à l'occasion du couronnement.

La date du rassemblement de la flotte n'est pas encore fixée.

** Le ministère de la marine a reconnu hier devant la Chambre des communes, que M. Pierpont Morgan fit récemment au gouvernement britannique l'offre de laisser à la disposition de l'amirauté pendant un laps de temps considérable tous les navires utilisables comme croiseurs auxiliaires, qui étaient inclus dans son récent marché avec les lignes de navigation anglaises. L'offre n'a pas encore été acceptée. On prévoit qu'elle le sera. Devant la Chambre des lords, lord Brassey a proclamé la nécessité de construire un grand nombre de navires rapides facilement transformables en croiseurs auxiliaires en cas de guerre. Lord Selborne a répondu que cette nécessité existe, mais qu'il ne faut pas prendre une attitude hostile envers le puissant trust américain qui vient d'acquérir un quasi monopole de la navigation rapide dans l'océan Atlantique. Mieux vaut, pense lord Selborne, s'entendre avec ce trust. On devine le pourquoi des attentions royales et impériales prodiguées récemment à M. Pierpont Morgan.

** Il y a une crise du coton dans le Lancashire. Les filateurs estiment que le seul moyen de l'enrayer serait de réduire considérablement la production.

Une assemblée, qui se réunira le 11 juillet, délibérera sur la réponse à une circulaire qui engageait les filateurs à réduire d'un commun accord le travail dans les usines. Le président du syndicat des patrons filateurs espère que le concert s'établira.

** On mande de Ceylan à la *Daily Mail*, que la Compagnie de l'Eastern Telegraph va poser un nouveau câble allant de Ceylan aux îles Coco (archipel des Andaman), ce qui fournira une nouvelle ligne de communication avec l'Australie.

** Le correspondant de la *Morning Post* à Vienne dit que, d'après une dépêche de Constantinople, un conflit s'est élevé entre la Grande-Bretagne et la Turquie au sujet de la possession de Dali, district situé au nord de Kowoit.

On croit à Constantinople que la Turquie est soutenue par la Russie ou par l'Allemagne.

** M. Balfour a, dans la séance d'avant-hier aux Communes, consacrée à la nouvelle loi sur l'enseignement public, fait part d'une réforme importante.

On discutait le régime des écoles normales primaires anglaises. Il en est de confessionnelles : anglicanes, wesleyennes, catholiques. C'est le plus grand nombre. Il en est aussi de neutres. Les premières peuvent recevoir environ 1,500 élèves, dont 1,300 dans les écoles normales anglicanes. Les autres, non confessionnelles, n'en peuvent recevoir qu'environ 500.

L'Etat paye les trois quarts des dépenses des écoles normales confessionnelles. L'opposition libérale exigeait qu'en échange de cette subvention, chaque année plus énorme, les écoles normales primaires, même celles qui sont nominalement confessionnelles, fussent ouvertes à tout venant. C'était aboutir à la neutralité complète.

Le gouvernement n'a pas voulu aller jusque-là. On s'est arrêté à un moyen terme. A côté des anciennes écoles normales confessionnelles, à côté, aussi, des universités, seront, aux frais de l'Etat, instituées des externats, des sortes d'hôtelleries ou de pensions de famille, où pourront être reçus indistinctement tous les candidats aux fonctions d'instituteurs, quelle que soit leur origine. Ils pourront être admis en qualité d'externes, sans violer l'esprit ou la lettre des fondations anciennes (universités, anciennes écoles normales primaires d'origine confessionnelle), à suivre les cours et les leçons destinés à former les instituteurs.

Deux nouveautés donc : 1° Les anciennes écoles normales sont, en fait, ouvertes à tout le monde. La neutralité est instituée en fait. Le droit suivra, dans quelques années; 2° Les universités de province, subventionnées par l'Etat et le comté commencent à devenir le séminaire commun à toutes les fonctions d'enseignement. Sur elles se greffent les écoles normales de l'avenir.

Belgique

La *Chronique*, de Bruxelles, dit avoir reçu de Spa des nouvelles alarmantes au sujet de l'état de la reine des Belges, état qui s'est aggravé depuis hier.

Pays-Bas

Le prince-consort est attendu très prochainement au château de Schaumbourg, dans le duché de Lippe, où se trouve en convalescence la reine Wilhelmine. Il ramènera la jeune souveraine en Hollande.

** Aux élections pour le renouvellement du tiers de la première Chambre, les libéraux ont perdu un siège, celui de l'ex-gouverneur général Pynacker Hordyk, gagné par les antirévolutionnaires. La majorité est diminuée; elle compte 27 libéraux contre 23 antilibéraux.

Suisse

Le correspondant du *Standard* à Rome croit savoir que le différend italo-suisse a été réglé grâce aux bons offices de l'Allemagne. Les ministres d'Italie à Berne et de Suisse à Rome vont rejoindre leurs postes respectifs.

Italie

Les nouvelles qui arrivent sur le glissement de terrain de Corniglio, dans le val di Parma, l'une des plus belles vallées des Apennines de Parme, sont déplorables. La colline glisse lentement dans la direction de Corniglio, et on croit qu'avant l'arrêt de ce mouvement d'affaissement, tout le pays situé entre Zanghirano et le lac Santo n'ait entièrement disparu.

Déjà plusieurs maisons se sont effondrées. La grande rue de Corniglio est remplie de larges crevasses. Le nouveau pont de fer qui traverse la Parma va être détruit, les piliers fléchissant par suite du mouvement du sol.

Le glissement couvre une surface d'environ 4 kilomètres et demi sur 3. Toutes les maisons du district atteint ont été abandonnées.

Espagne

Le capitaine-général de Barcelone a ordonné la suspension des séances du congrès ouvrier, parce que ce congrès était sorti des limites qui lui avaient été assignées.

Russie

D'après une note communiquée par le gouvernement russe, la Russie n'a pas pris part à la conférence sucrière de Bruxelles, parce qu'elle est convaincue que les intérêts russes ne sont pas mis en question de ce fait.

Dans le résumé que l'agence Havas publie de cette note, il est dit que la Russie ne favorise l'exportation sucrière par aucune espèce de primes.

Le gouvernement russe ne fait que réglementer l'apport du sucre sur le marché intérieur afin d'empêcher la surproduction et de réaliser l'abaissement des prix et l'augmentation de la consommation à l'intérieur.

Comme d'ailleurs, la Russie a conclu, avec certains Etats qui ont pris part à la conférence, des traités qui lui accordent le régime de la nation la plus favorisée, elle est forcée de voir, dans une augmentation de tarifs frappant le sucre russe, une violation de ces traités.

La Russie, quant à elle, ne fait que protéger la consommation intérieure contre toute augmentation de prix et garder la production de la dépression et de la décadence, sans léser en quoi que ce soit les intérêts des Etats producteurs de sucre.

La Russie ne peut, par conséquent, souffrir la mise en vigueur, en ce qui la concerne elle-même, des clauses de la convention de Bruxelles.

Mais s'il était prouvé que l'équilibre des intérêts commerciaux internationaux se trouve, par là, ruiné, et que le cours naturel de la concurrence internationale en est troublé, la Russie serait toute disposée à procéder, de concert avec les autres puissances, à l'examen des mesures nécessaires pour empêcher cet effet de se produire sur le marché international.

Elle serait également toute disposée à conclure des traités si la question pouvait être examinée dans toute son étendue, y compris la question de la signification des différents syndicats [illegible] favorisés par les gouvernements, et si, de plus, les traités devaient avoir pour objet, non seulement le sucre, mais aussi les autres produits ayant actuellement une importance dans le commerce mondial.

Turquie

Les conséquences du dernier tremblement de terre dans les environs de Salonique sont plus importantes qu'on ne l'avait cru tout d'abord; quatre personnes ont été tuées à Gasezna-Anbarkoi et cinquante maisons ont été complètement détruites à Karadjéré.

Près de Salonique même, on a constaté l'existence d'une crevasse d'où sort de l'eau bouillante.

Etats-Unis

Le département d'Etat a résolu de hâter la conclusion du traité colombien relatif à l'acquisition du droit de passage pour le canal, afin que ce traité puisse être soumis au Sénat au mois de décembre, de manière à écarter toute chance de contre-temps possible à la suite de changements politiques. On ne s'attend à aucune difficulté relativement à l'abrogation de la clause exigeant l'emploi exclusif de matériel français.

Colombie

Une dépêche de Panama annonce que le gouvernement a reçu de Bogota un télégramme déclarant que plusieurs généraux, accompagnés de leurs états-majors et de M. Marin, un des chefs libéraux les plus influents de la province de Tolima, ont effectué leur soumission à la suite des garanties qui leur ont été données par le gouvernement.

Le général Detacap a mis en déroute, à El Carmen, les libéraux commandés par Menoz, tuant ou blessant plus de deux cents d'entre eux.

Nicaragua

On annonce de Managua (Nicaragua) que, suivant le journal *la Démocratie*, les volcans Miravales et Rincon, situés respectivement à 80 et 60 milles au sud-est du lac de Nicaragua, donnent des signes d'activité.

AFFAIRES MILITAIRES

ARMÉE

LA REVUE DU 14 JUILLET. — Le ministère de la guerre rappelle que la distribution des cartes pour la revue du 14 juillet, à Longchamp, est assurée :

1° Par le ministère de l'intérieur, pour les membres de la presse;

2° Par le ministère des affaires étrangères, pour les personnes de nationalité étrangère;

3° Par le gouvernement militaire de Paris, pour les officiers de l'armée active, de la réserve et de la territoriale;

4° Aux corps constitués, par leur secrétariat respectif;

5° Aux administrations publiques, par les administrations.

Le ministère de la guerre ne possède plus actuellement ni cartes de tribune, ni cartes de terrasse.

La distribution sera terminée définitivement le 11 juillet, à midi.

L'ÉCOLE DU SERVICE DE SANTÉ COLONIAL. — Il avait déjà été question de transférer de Bordeaux à Marseille l'Ecole du service de santé colonial.

La *France militaire* croit savoir que le ministère des colonies aurait repris ce projet; elle fait observer que l'émotion est grande à Bordeaux, qui a fait une dépense de deux millions pour l'établissement dont il s'agit.

LES SAPEURS-POMPIERS. — La deuxième commission du Conseil municipal a adopté, hier, en principe, un projet de réorganisation du corps des sapeurs-pompiers de Paris. M. Lépine, préfet de police, et le colonel Bellanger assistaient à la séance de la commission, au cours de laquelle M. Mithouard, auteur du projet, en a exposé les grandes lignes.

Il s'agit, en quelques mots, de ne plus admettre, dans le corps des pompiers, que des rengagés, à l'imitation de ce qui se fait déjà pour la garde républicaine. Ces rengagés recevraient des primes spéciales et une haute paye calculées sur des bases assez larges; de plus, on leur assurerait, après quinze ans de service, une retraite variant suivant le grade.

M. Mithouard a reçu mission de présenter un rapport détaillé sur la question. En attendant, et pour faciliter les rengagements au moment du départ prochain de la classe, la commission a voté, à titre d'essai et provisoirement, les tarifs proposés pour la haute paye et la retraite.

MANŒUVRES DE GARNISON A DIJON. — Des manœuvres de garnison, rappelant les combats livrés autour de Dijon en janvier 1871, viennent d'avoir lieu dans la région comprise entre Norges-la-Ville et Asnières.

Exécutées par des portions du 27e, du 10e et du 134e d'infanterie, par le 26e dragons et les batteries de l'artillerie divisionnaire, elles ont été particulièrement intéressantes et ont mis en relief l'endurance des troupes par les chaleurs accablantes que nous subissons.

MARINE

INCURIE ADMINISTRATIVE. — Il s'est passé, il y a quelques jours, à Brest, un incident qui semble indiquer qu'il existe au ministère de la marine une réelle incurie.

Il y a quelques jours, on vendait le croiseur *Nielly* dans ce port; on sait qu'avant le prononcé de l'adjudication sur les soumissions présentées, le prix minimum auquel peut être adjugé l'objet vendu doit être fixé, c'est à l'administration centrale de la marine qu'il incombe de faire connaître ce prix en temps utile.

En ce qui concerne le *Nielly*, à l'heure où l'adjudication devait avoir lieu, et malgré six dépêches de rappel adressées par le port au ministère de la marine, ce prix minimum n'était pas encore parvenu à Brest. Une heure après l'ouverture de l'adjudication, il était dix heures du matin, un soumissionnaire retirait sa soumission et faisait constater par huissier que faute de la dépêche ministérielle attendue, l'adjudication ne pouvait avoir lieu. Enfin, à onze heures et demie, un télégramme apportait le prix minimum.

Le soumissionnaire qui s'était retiré fait un procès à la marine, en annulation d'adjudication.

Nous ne savons si ce soumissionnaire obtiendra gain de cause, mais quelle que soit la suite que recevra son action judiciaire, il n'en est pas moins constaté que l'administration centrale de la marine est coupable d'une négligence qui peut se traduire par une perte importante d'argent.

La *Dépêche de Brest*, à laquelle nous empruntons ces détails, demande si le ministre est responsable dans cette circonstance, ou bien s'il sévira contre le bureau qui devait assurer les formalités administratives de l'adjudication.

EPIDÉMIE SUR LA « BRETAGNE ». — A la suite de différents cas d'oreillons, et de fièvre typhoïde à bord du vaisseau la *Bretagne*, école des mousses, l'autorité maritime a décidé que les vacances des mousses seront avancées d'une quinzaine de jours.

Les mousses réclamés par leurs familles seront mis en route le 15 juillet; les mousses non réclamés seront logés sur les bâtiments annexes et au 2e dépôt.

La date de la rentrée sera fixée ultérieurement.

La *Bretagne* sera conduite au port aussitôt les mousses débarqués, et les travaux de désinfection commenceront.

BILLETS DU MATIN

A Monsieur Théodore Dubois, directeur du Conservatoire

Il est venu le joli mois, le doux mois des concours! Déjà les journalistes aiguisent leurs plumes pour leurs attaques annuelles contre le Conservatoire; des courriéristes poursuivent de minutieuses enquêtes afin de renseigner le public sur la vie privée des élèves; les professeurs échangent des regards soupçonneux; les mères tiennent des conciliabules et vouent les jurys aux peines les plus cruelles s'ils ne distribuent pas les récompenses suivant le palmarès qu'elles ont dès longtemps établi. Au milieu de cette agitation, monsieur, vous demeurez impassible. Vous contemplez avec mélancolie les personnes étrangères à la maison et qui s'attardent dans la cour, sous le soleil brûlant. Dans l'air flottent des menaces d'articles; mais vous savez qu'ils ne vous atteindront pas, et vous prenez en pitié ces jeunes hommes qui griffonnent des notes sur leurs calepins tandis que la chaleur amollit leurs cerveaux.

Des bouffées de musique arrivent jusqu'à vous, et vous souriez en songeant à vos chers instrumentistes; leurs classes ne vous causent aucun tracas; le public s'accorde à louer l'enseignement du piano, du violoncelle, du violon, et, chaque année, l'auditoire écoute avec émotion de solo de contrebasse. Vous risquez seulement d'être un peu conspué si le virtuose qui a charmé la salle n'est pas récompensé. Mais les spectateurs se contentent de vous injurier et de réclamer votre tête. Cet inconvénient vous semble bien mince quand vous le comparez aux soucis que vous donnent les comédiens. C'est d'eux seuls que la presse se préoccupe. Elle vous reproche avec une âpreté ingénue de ne pas livrer, chaque année, à la consommation publique, des Talma, des Mars, des Clairon, des Rachel. Je suis d'ailleurs convaincu que ces illustres artistes nous sembleraient insupportables s'ils ressuscitaient tout à coup; il est probable que leur jeu nous paraîtrait démodé, prétentieux et déclamatoire; car nos esprits ont un fâcheux besoin de vérité. Cependant les professeurs se désespèrent; M. Le Bargy vous affirme qu'il inculque à ses élèves le goût de l'observation et de l'élégance; M. Leloir les incite à bien composer leurs rôles; M. Silvain leur donne le goût des voyages; M. Georges Berr leur apprend l'art de bien dire; M. de Féraudy les initie aux trucs et aux ficelles du métier; M. Paul Mounet leur fait des muscles. Mais tous s'accordent à reconnaître que l'éducation ne peut conférer le génie à un adolescent qui en est totalement dépourvu, et ils sont unanimes à déclarer qu'ils ne sont pas eux-mêmes responsables de leurs rares natures : ils la tiennent de Dieu.

Vous écoutez ces arguments, monsieur, et vous y êtes sensible; vous êtes indulgent aux futurs sociétaires de la Comédie-Française, parce que les élèves des classes de chant sont particulièrement agaçants. Ah! qui dira la morgue des ténors, la majesté des barytons, la gravité des basses? Qui nous délivrera de la soprani rêveuse et de la voluptueuse contralto? Ce n'était pas assez d'entendre les notes aiguës des Faust de demain et des Marguerites de l'avenir, ou de subir les invocations cent fois répétées de Méphistophélès et les appels éperdus de Dalila : voici que l'enseignement du chant vous suscitera des difficultés judiciaires, si les candidats qui ne seront pas récompensés suivent les sages conseils du docteur Bonnier. Dans le dernier numéro de la *Revue scientifique*, ce médecin laryngologiste constate que le Conservatoire brise en quelques mois des voix excellentes; d'après ses observations, les méthodes en usage faussent régulièrement les trois quarts des organes qu'elles s'efforcent de développer; c'est pourquoi les concours de fin d'année sont si médiocres; des jeunes gens entrent au Conservatoire avec des larynx remarquables; ils en sortent, en quelque sorte, estropiés.

Vous voyez, monsieur, tout le danger de cette théorie. Si vous ne couronnez pas un ténor, il pourra traîner l'Etat, en votre personne, devant les tribunaux, et il dira en substance : « En m'admettant en son Conservatoire, l'Etat a reconnu les qualités de ma voix. Pendant plusieurs années, sous prétexte de m'enseigner le chant, il m'a livré à des maîtres qui m'ont contraint à des exercices antinaturels; jugez du résultat, messieurs les juges : il m'est impossible, aujourd'hui, d'émettre un son qui soit agréable et juste. Suivant l'avis de tous, j'avais un million dans le gosier quand l'Etat s'est emparé de ma personne; il me lâche aujourd'hui, et mon larynx ne vaut plus dix sous; je lui réclame le million dont j'ai été injustement frustré. J'invoque la loi contre les accidents du travail. »

Songez-y bien, monsieur, ce raisonnement ne manque pas de logique, et il se trouvera peut-être un tribunal pour l'admettre; ce serait, à brève échéance, la ruine du Conservatoire. Vous ne voudrez pas, monsieur, faire courir à l'Etat de tels risques, et vous accorderez, j'en suis sûr, des prix à tous les élèves des classes de chant, indistinctement. Et ce sera, peut-être beaucoup plus juste que d'en récompenser quelques-uns.

NOZIÈRE.

NOUVELLES DU JOUR

La commission instituée en vue de modifier la législation des sociétés par actions s'est réunie hier au ministère de la justice.

Elle a d'abord examiné la question de savoir s'il était nécessaire de soumettre certaines sociétés à l'autorisation préalable et à la surveillance du gouvernement. A l'unanimité elle a adopté l'affirmative.

Puis elle s'est demandé si la réglementation de la surveillance se ferait par une loi ou par un règlement d'administration publique. Le règlement d'administration publique a paru préférable pour éviter les lenteurs de l'action législative.

Enfin elle a passé à l'examen des diverses sortes de sociétés.

Pour les sociétés d'assurance sur la vie, les tontines, les sociétés établies pour la constitution des rentes viagères, la commission a émis l'avis qu'il fallait les soumettre à l'autorisation préalable, à la surveillance, au contrôle de l'Etat sans engager cependant la responsabilité du gouvernement.

Pour les sociétés de capitalisation et de reconstitution de capitaux, la commission a pensé qu'il fallait les laisser se fonder librement et en contrôler seulement le fonctionnement.

M. Cadenat, député socialiste des Bouches-du-Rhône, avait avisé M. Combes de son intention de l'interpeller au sujet de la dissolution du conseil municipal de Marseille. Le président du conseil a adressé au député des Bouches-du-Rhône la lettre suivante :

Paris, 7 juillet.

Monsieur le député,

On me remet à l'instant, au retour de la Chambre, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour me demander si j'accepterais une question, pour la séance du 7 juillet, au sujet de la dissolution du conseil municipal de Marseille.

Comme le conseil des ministres a décidé d'insister auprès de la Chambre pour que la séance de lundi soit consacrée à la discussion du projet de loi relatif aux quatre contributions, je ne peux accepter pour ce jour ni question, ni interpellation. Mais il m'est facile de vous renseigner par écrit sur les motifs de la mesure que j'ai prise à l'égard du conseil municipal de Marseille.

Il résulte des rapports que le préfet m'a adressés, que l'unanimité de la population marseillaise demandait des élections générales. Le préfet me montrait les élections complémentaires comme préjudiciables au parti le plus républicain, même dans ses nuances les plus avancées. D'autre part je savais, par d'autres voies, que les principaux hommes politiques, radicaux et socialistes, se prononçaient en faveur des élections générales.

En gouvernement soucieux de s'inspirer des manifestations de l'opinion publique dans l'accomplissement de ses actes, et ne songeant qu'à l'intérêt du parti républicain, j'ai cru agir sagement en accordant au préfet la dissolution de la minorité restante du conseil municipal.

Agréez, monsieur le député, etc.

E. COMBES.

M. A. Gervais adresse au ministre de la guerre la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

J'ai lu dans les journaux le récit du suicide du maréchal des logis Philibert, du 15e chasseurs à Châlons-sur-Marne. Les circonstances qui paraissent avoir amené cet acte déplorable me semblent exiger des explications publiques à la tribune.

Il importe, pour l'opinion publique, que les faits rapportés soient démentis ou réprimés, car il n'est pas possible de laisser l'exercice, par les chefs, de la discipline sous une pareille suspicion.

J'ai, en conséquence, l'honneur de vous demander de bien vouloir accepter une question à ce sujet, pour la séance de vendredi.

Veuillez, etc.

A. GERVAIS,
Député de la Seine.

Les Cadets de Gascogne ont fêté hier l'arrivée au ministère de deux des leurs : MM. Chaumié et Maruéjouls. M. Leygues présidait. Les Cadets ont donné, sous les frais ombrages du bois de Boulogne, un banquet des mieux réussis, où la gaieté, la verve et la cordialité n'ont cessé de régner.

M. Georges Leygues a ouvert la série des toasts. Après lui, MM. Chaumié, Maruéjouls, Roujon ont pris la parole. Leurs toasts, chaleureusement applaudis, ont été exquis.

La soirée s'est terminée par un concert brillant, auquel ont pris part Mmes Adiny, Wanda de Boncza, Mlle Hélène Sirbain et M. Mounet-Sully, qui a dit, d'admirable façon, les *Deux Epées* de de Bornier.

La fête a fini trop vite, mais les Cadets ont promis de se retrouver le 27 juillet à Dieppe, aux fêtes de Dumas.

Le montant de la souscription nationale en faveur des victimes de la Martinique s'élève à ce jour à 4,269,847 fr. 20.

Les délégués de la mine des Petits-Châteaux ont été présentés, hier, au président du conseil par M. Gérault-Richard. Ils ont exposé à M. Combes le but poursuivi par les organisateurs de la mine ouvrière.

Le président du conseil a déclaré aux délégués, qu'il s'intéressait vivement à cette œuvre ouvrière, et il leur a promis d'encourager leurs efforts. Il a remis aux délégués une somme de 4,000 francs, à titre de subvention, pour la mine des Petits-Châteaux.

M. Pierre Goujon, qui figure en tête de la liste des douze secrétaires de la conférence des avocats, que nous avons publiée hier, est le fils du sénateur de l'Ain, et lui-même conseiller général de ce département.

AU JOUR LE JOUR

Les cours de vacances de l'Alliance française

On sait que l'Alliance française pour la propagation de la langue française a organisé, depuis quatorze ans, des cours de vacances, qui ont pour objet de fournir aux étrangers l'occasion de compléter la connaissance qu'ils ont pu acquérir dans leur pays de la langue, de la littérature, des arts et des institutions de la France.

Ces cours, que dirigent MM. F. Brunot, professeur à la Sorbonne, et E. Huguet, professeur à la Faculté des lettres de Caen, sont aujourd'hui placés sous le patronage d'un comité, que composent MM. Gaston Boissier, Claretie, Gréard, Lavisse, Gaston Paris, A. Vandal, membres de l'Académie française, Michel Bréal, membre de l'Institut, Parmentier, général de division, Le Myre de Vilers, député, Foncin, inspecteur général de l'instruction publique, Frank-Puaux, membre du conseil supérieur des colonies, L. Léger, professeur au Collège de France, G. Monod, maître de conférences à l'Ecole normale supérieure.

Ces cours viennent de recommencer. Ils sont divisés en deux séries, celle de juillet et celle d'août. Voici les principaux d'entre eux :

Première série. — Grammaire historique et comparée du français moderne, par M. Roques, chargé de conférences à l'Ecole normale supérieure. La langue actuelle de la conversation, observée au théâtre d'après les pièces jouées en 1900-1901, par M. Clément, professeur au lycée Janson-de-Sailly. Lexicologie française, par M. Salmon. Elocution et prononciation courante, par M. Raguet, professeur agrégé. L'enseignement de la prononciation française par la vue, par l'abbé Rousselot, directeur du laboratoire de phonétique expérimentale au Collège de France.

Le drame bourgeois au dix-huitième siècle, par M. Pichon, professeur de rhétorique au lycée Condorcet. Victor Hugo, par M. Doumic, professeur au collège Stanislas. Les institutions politiques et administratives de la France au dix-neuvième siècle, par M. Debidour, inspecteur général de l'instruction publique. Histoire de l'art français, par M. I. Carl.

Deuxième série. — L'évolution du sens des mots depuis le dix-septième siècle, par M. Huguet, professeur à l'université de Caen. Phonétique expérimentale, par l'abbé Rousselot. Le jansénisme et son influence sur la littérature française, par M. Roy, professeur à l'université de Dijon. Le roman d'observation au dix-neuvième siècle, par M. Doumic. La société française contemporaine, par M. Thalamas, professeur au lycée d'Amiens. Exercices pratiques de phonétique expérimentale.

En outre de ces cours et de conférences nombreuses, l'Alliance française s'occupera, comme les années précédentes, de procurer à ses auditeurs diverses distractions, telles que promenades, réceptions et spectacles.

A la fin de chaque série de cours, une commission de professeurs de l'Université est instituée pour délivrer, à la suite d'un examen, des diplômes de capacité. Le diplôme élémentaire est destiné aux candidats qui prouveront qu'ils comprennent, parlent et écrivent couramment notre langue; le diplôme supérieur est réservé à ceux qui prouveront qu'ils sont capables d'enseigner notre langue et notre littérature à l'étranger.

Ces diplômes sont de plus en plus recherchés. En 1901, le chiffre des auditeurs présents a été de 516, comprenant 201 auditeurs et 315 auditrices. Les nationalités les plus représentées sont : Allemands 208, Américains 74, Anglais 50, Russes 49, Ecossais 26, Hollandais 18, Polonais 14, Hongrois 11, Suisses 11, Danois 10, Irlandais 8, Canadiens 6.

Rappelons que des cours de vacances pour les étudiants et les professeurs étrangers sont également organisés par l'Alliance française, à Bordeaux, à Nancy, à Luc-sur-Mer, et près des universités de Caen et de Lyon.

Ces cours sont ouverts, sans distinction de nationalité, de sexe ou d'âge, à tous les étrangers et à tous les Français nés et élevés soit à l'étranger, soit dans les colonies et pays de protectorat. Aucun grade ou diplôme n'est exigé pour y être admis. Les inscriptions sont reçues au siège actuel de l'Alliance française, 45, rue de Grenelle.

CORRESPONDANCE

Paris, 9 juillet.

Monsieur le directeur,

Un entrefilet paru dans le *Petit Temps* d'hier nous fait l'honneur de l'attribution de deux magnifiques vases de vieux chine au Musée des arts décoratifs. Le don fait par mon frère, Léonce Bénédite, et moi au Musée des arts décoratifs n'est que l'accomplissement d'un vœu exprimé par notre très regretté ami M. Georges Michonis. C'est lui qui est le véritable donateur, et toutes les œuvres d'art provenant de sa succession, dont nous venons de proposer la répartition en différents musées de Paris et de la province, constituent de véritables legs faits par M. G. Michonis, bien qu'aucune volonté écrite n'en témoigne.

Veuillez, etc.

GEORGES BÉNÉDITE.

Silhouettes de musiciens

CALDARA

Ne parlons pas, ou parlons à peine du musicien, car on sait peu de chose de lui. Ne parlons que de sa musique. Et encore! D'une seule mélodie, de quelques notes, mais si belles, que parmi les plus illustres maîtres il est impossible de ne pas nommer cet inconnu.

Il naquit à Venise en 1670, à moins que ce ne soit en 1678. Longtemps simple chanteur à Saint-Marc, puis maître de chapelle de l'empereur Charles VI, il mourut à Venise peut-être, peut-être à Vienne, en 1736, assurent les uns, selon les autres en 1763. Mais qu'importent ces vingt ans qu'on lui refuse ou qu'on lui donne, et les vingt-neuf oratorios, les soixante-six opéras ou sérénades qu'on lui attribue? Pour son génie et pour sa gloire, il a suffi d'une heure et d'un chant.

Come raggio di sol mite e sereno
Sovra placidi flutti si riposa,
Mentre del mar nel profondo seno
Sta la tempesta ascosa;

Cosi riso talor gaio e pacato
Di contento, di gioia un labbro infiora,
Mentre nel suo segreto il cor piagato
S'angoscia e si martora.

« Comme un rayon de soleil doux et serein — Sur les flots tranquilles repose — Pendant que la mer en son sein profond — Garde la tempête cachée;

« Ainsi le rire parfois — De contentement et de joie peut fleurir la lèvre, — Mais dans le secret de lui-même le cœur blessé — Souffre l'angoisse et la martyre. » (1)

Voilà les paroles de ce chant. Mais le chant même, quelles paroles en diront la beauté? Ah! qu'il est malaisé, peut-être, hélas! inutile, de décrire les sons, plus indescriptibles que les formes et les couleurs!

Sur des accords égaux, réguliers, une mélodie se pose. Les accords font plus que la soutenir. Ils n'en sont pas l'accompagnement extérieur, encore moins étranger, mais l'efflorescence harmonique, ou le parfum. Changeant sans cesse, il la font sans cesse changer. Telle note prend par eux un sens, une valeur inattendue et que sans eux elle ne posséderait pas.

Et la mélodie même, la mélodie seule est d'une étrange beauté.

Elle ne porte pas les signes ordinaires de la pure mélodie italienne. Elle ne module pas de la tonique à la dominante; elle évite la cadence parfaite et vers une fin mystérieuse elle va par d'obliques chemins.

Elle ne suit pas davantage le rythme ou la coupe classique. Elle réunit les deux strophes de la poésie : le paysage et l'état d'âme qui lui ressemble, en une seule phrase musicale. Et de cette période unique les deux parties ou les deux termes se rappellent l'un l'autre, mais ne se répètent point. Ainsi l'analogie ne va pas jusqu'à l'identité et la liberté n'est pas sacrifiée à la symétrie.

L'ardente et sombre cantilène se meut dans un espace étroit. L'intensité des sons et non leur nombre, leur vitesse ou leur écart, lui donne la puissance et la grandeur. Elle ne se déploie ni ne s'emporte; au contraire elle se concentre, elle s'enferme, et de mesure en mesure, presque de note en note, elle appuie davantage et pèse plus lourd. Loin de s'épancher, de *sfogarsi*, elle se resserre et se ramasse. C'est un chant tragique, mais tout intérieur, et de tels chants sont rares en cet art italien dont on a très bien dit qu'il est « si fort en possession de la vie et toujours jeté au milieu des choses. »

Une pareille mélodie est vraiment une source immortelle de beauté. Wagner l'aurait qualifiée d'*Urmelodie* et, dans l'ordre des formes ou des idées musicales, Gœthe l'eût rangée parmi « les Mères ».

Aussi bien je sais, en notre siècle, deux autres chants qui peut-être viennent de celui-là.

L'un, de Wagner, s'appelle *Rêves*. C'est une étude pour *Tristan et Yseult*, pour le voluptueux et poignant nocturne du second acte. Avec le sérieux et le calme effrayant, ce *lied* a le mouvement, le rythme, les fortes et chaudes harmonies de la *canzone* vénitienne. Wagner écrivit à Venise une grande partie de *Tristan*. Vers lui sans doute la même plainte un jour s'était élevée de la lagune, où le même soleil jouait sur les mêmes flots.

De cette plainte enfin l'écho semble vibrer encore dans la pathétique élégie, composée naguère par M. Fauré sur des paroles italiennes : *Levati, sol, che la luna è levata*. La douleur s'y détend et s'y apaise; mais c'est pourtant comme un dernier soupir de la même douleur...

Hier, sur la mer immobile, le grand soleil d'été faisait des moires d'azur. Alors je me suis souvenu du vieux chant de Venise et des deux autres qui lui ressemblent. J'ai retrouvé le long sillage de beauté qu'ils avaient laissé dans ma mémoire et j'ai tracé cette silhouette de musique plutôt que de musicien.

CAMILLE BELLAIGUE.

(1) Cette pièce — avec deux autres — de Caldara se trouve dans les *Arie antiche, raccolte per cura di A. Parisotti*, chez Ricordi, Milan.

FAITS DIVERS

Mercredi 9 juillet. — La situation se modifie lentement dans le nord-ouest de l'Europe. Une dépression s'avance sur le nord de l'Ecosse, où le baromètre est descendu de 9 mm. à Stornoway. Les fortes pressions de l'ouest du continent tendent à se retirer vers la Gascogne et l'Espagne.

Le vent est faible avec mer belle sur toutes nos côtes. Des pluies sont tombées dans le nord de l'Allemagne et sur la Hollande.

En France, la sécheresse continue.

La température s'abaisse vers notre littoral de la Manche et de l'Océan. Les maxima ont atteint hier 36° à Lorient et à Perpignan, 35° à Limoges, 34° à Bordeaux et à Toulouse, 33° au Mans, Lyon, Marseille, 32° à Nancy et à Charleville.

On notait, ce matin, 23° au mont Ventoux, 20° au puy de Dôme et au mont Aigoual, 12° au pic du Midi.

En France, un temps chaud est encore probable, avec ciel nuageux dans le Nord et beau ailleurs.

A Paris, hier, beau.

La température moyenne, 22°8, a été supérieure de 4°8 à la normale (18°0).

Depuis hier midi, température maxima, +30°7; minima, 13°1.

A la tour Eiffel : maxima, +24°4, le 8, à 3 heures du soir; minima, +13°4, le 9, à 4 h. du matin.

Baromètre à sept heures du matin, 765 mm. 5; en baisse à midi.

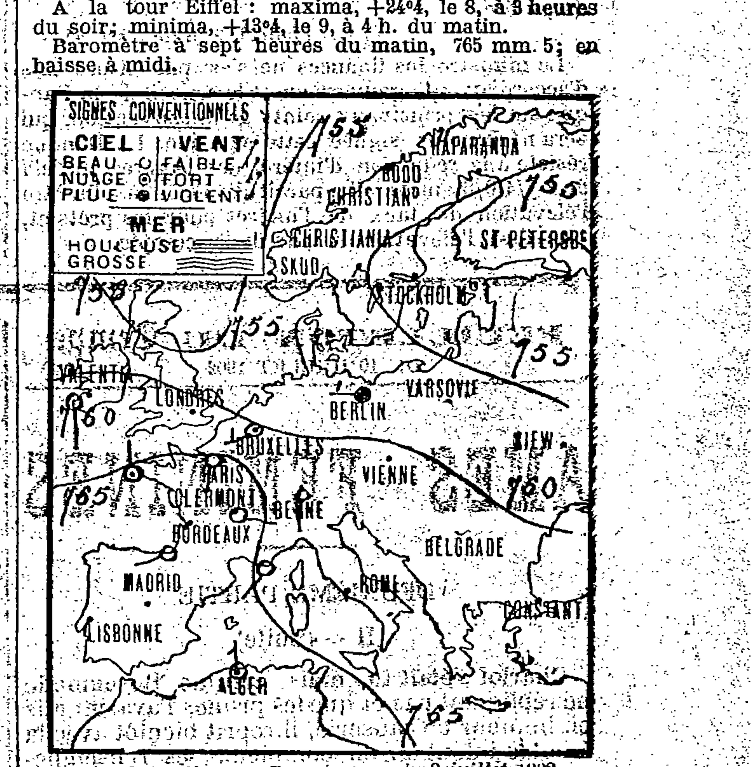

Parc Saint-Maur. — Température du 8 juillet 1902.

1 heure matin.	+17°9	1 heure soir.	+29°1
4 —	+16°	4 —	+29°2
7 —	+20°8	7 —	+25°2
10 —	+26°	10 —	+19°2

UNE NOUVELLE UTILISATION DE L'AÉROSTAT. — Un ballon parti on ne sait d'où planait aujourd'hui, à midi, au-dessus des grands boulevards, poussé doucement par la brise légère. Et sous lui, les curieux s'arrêtaient pour le voir passer.

Au carrefour Drouot, plusieurs centaines de personnes étaient massées et contemplaient l'aérostat qui, peu élevé, arrondissait sous le soleil sa forme majestueuse. Parmi elles, un jeune homme de mise élégante se faisait remarquer par son enthousiasme.

— Comme il est beau! Et comme il va vite. Regardez, voyez ce câble qui pend sous la nacelle. C'est grâce à cela que les aéronautes pourront atterrir sans danger...

Suivait toute une description pratique qui intéressait fort les spectateurs et suscitait vivement leur curiosité.

Cependant, le savant jeune homme ne restait pas inactif. Tandis que les curieux levaient le nez en l'air et qu'il leur détaillait les beautés de l'aérostat, d'une main diligente il fouillait leurs poches et en retirait des porte-monnaie.

L'habile pick-pocket eût pu ainsi s'éloigner tranquillement après une fructueuse moisson; malheu-